L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI. 29 JUILLET 1881.

SPECTACLES, BALS, &c.

Fort Espagnol.

Grand Concert Promenade,
TOUS LES SOIRS,
Par l'Orchestre du
FORT ESPAGNOL.

W. Borchert..........Chef d'Orchestre
E. Gewert..........Solo de Cornet
G. D'Aquin..........Solo de Flûte
O. Jahn..........Solo de Clarinette

Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et autres nombreux amusements du Fort.

GRATIS.

Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.

Prenez les chars coin des rues Canal et Baronne. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi.
30 billets d'excursion $2.50.
Billets aller et retour 15 cts.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.
Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes prenant leurs billets sur le train font ... d'obtenir un billet, ou moyennant [illegible] du conducteur pour chaque billet payé.
Le dernier train part du Lac à 11 P. M.
16 juil—

WEST END.

GRAND CONCERT
Tous les soirs par le fameux orchestre du
Professeur MOSES,
William Bickel..........cornettiste-soliste
Illumination électrique.
Concert en matinée tous les samedis, à midi.
On pourra se procurer des trains spéciaux, à des prix raisonnables, pourvu qu'on les retienne trois heures d'avance.
Des trains partent des rues Canal et Carondelet à 6 heures et quart du matin, à 7 heures du matin et à chaque heure jusqu'à 2 heures de l'après-midi, alors, les trains partiront toutes les demi-heures jusqu'à 5 heures du soir et ensuite toutes les 20 minutes.
Le dernier train de la ville partira à 10 heures et quart du soir.
Le dernier train de West End partira à 11 heures et demie du soir.
Les Dimanches les trains de après-midi partiront tous les quarts d'heure.
15 cents seulement pour toute la course, aller et venir.
C. E. EVANS, Surintendant.
1er mai—

Hôtels, Sources etc.

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

Des bâteaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidienne entre les sources et la voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins; le scrofule, les affections cutanées l'alcoolisme, et les maladies de femmes. Prix: $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux etc. S'adresser à
J. CONNER & Cie.,
Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.
Billets pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.
29 mai—Sm. D.Mar.J.

HOTEL LABAT,
A Abita Springs.

M. LABAT prévient ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.
19 juin—au 31 août

PENSION FRANÇAISE
A NEW YORK.
No 15 University Place.
PAR NICOLAS BETTING.

Bonne table.—Belles chambres.—Prix modérés. MM. les voyageurs du Sud patronnent la maison.
9 juin—2m

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir: par mois, $45; pour quinze jours $25; par semaine $13.
21 mai—3m

A Louer.

Le magasin en briques bien connu, No 85 rue Royale, maintenant occupé par Frantz & Opitz, bijoutiers. Possession en sera donnée au 1er septembre. S'adresser à
J. ANGLADE,
71 rue Bourbon.
24 juillet—24,28,31

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17..........RUE BARONNE..........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1833. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts au-dessous de cent dollars.
Stm—1ou

HENRY N. SIEBRECHT.
49.....RUE ROYALE.....49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ELEGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.
PRIX MODÉRÉS.
21 avril—6m

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.

Basile Barès a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Herz de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promptement une entière satisfaction. Connue par le passé, musique fournie pour bals et soirées.
Les ordres de la campagne seront exécutés avec le plus court délai.
26 fév—

Biscontau Frères,
L'angle des rues Bayou et Broad.

Epicerie, liqueurs et magasin de fourrages des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc., à des prix bien réduits.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
14 mai—1an

FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.
Horlogers, bijoutiers.
85 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE
et montures de
DIAMANTS.
DIAMANTS.
N. B.—Assortiment de bijouterie/orfèvrerie.
Stéréo—29 Lan MaV

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
POUR
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne.,
Mardi, 9 Août 1881.
LE GRAND TIRAGE
MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE H.
GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 9 Août 1881.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, sont	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots d	1,000	5,000
20 Lots d	500	10,000
100 Lots d	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les nos voisins ... gagnant le lot de $30,000, sont	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les nos voisins ... gagnant le lot de $10,000, sont	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les nos voisins ... gagnant le lot de $5,000, sont	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Tirage du
MARDI, 9 Août 1881.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et demandées, [illegible], accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE
SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement à la Nlle-Orléans.
Renseignements des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.
ou à la même personne
[illegible] New-York

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, No 10 rue CARONDELET

DIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881:

Sur risques d'incendie	$71,839 45	
Sur risques de rivières	9,296 05	
Sur risques maritimes	2,586 50	
		$83,651 00
A ajouter, primes non échues 1880		18,455 86
Primes brutes reçues		$102,106 95
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes rendues et cancellations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$81,731 18
Pertes, etc., payées pendant la même Période:		
Sur risques d'incendie	$34,673 14	
Sur risques de rivières	2,683 88	
Sur risques maritimes	2,138 47	
Réassurance	2,881 59	
Loyer	1,280 00	
Impressions et annonces	335 94	
Taxes	2,083 10	
Rescompte	12,386 33	
Bureau des Réassureurs	1,784 62	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	3,994 55	
		$65,349 62
Profits nets		$22,381 56
Réservé, pour pertes non-ajustées	$1,726 40	
5 pour cent, dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent, dividende dû maintenant	5,000 00	
Surplus	20,653 16	
		$32,381 56

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant	$30,301 53
Primes en voie de perception	11,772 86
Actions de banques et autres	31,554 91
Propriétés foncières	32,354 31
Billets garantis par nantissements	7,795 66
Billets garantis par hypothèques	11,358 91
Billets à recevoir à courtes échéances	5,986 85
Meubles de bureau	1,175 42
Actif total	$152,940 78

L'exposé [illegible] et annexe
[illegible]

Assermenté et souscrit devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13 juillet 1881.
JOHN [illegible], notaire.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1881.
A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue aujourd'hui, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande. Intérêt dix pour cent par an sur le fonds capital de la Compagnie et un dividende additionnel de cinq pour cent, à tous les assureurs sur leurs primes de participation, en outre de l'escompte de quinze pour cent, déjà reçu par les assureurs sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs—

JNO. WILSON,	M. MELLINGER,
E. FEAGST,	A. VALL,
M. SOROVICH,	P. ACKENKOLK,
E. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLAY,	A. MAHER,
THEO. L. SUGG,	M. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
P. SANCHO,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	M. MANN,
F. E. SARRAZIN,	A. XIQUES,
	N. SEIBEL.

14 juillet—

ANNUAL STATEMENT OF THE NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$307,798 10	
Marine premiums	104,810 45	
Inland premiums	47,872 04	
		$460,480 59
Less—		
Premiums on risks not terminated	$102,601 36	
Return premiums	16,909 96	
Reinsurance	29,501 41	
		$149,012 63
Net earned premiums		$311,467
Add—		
Interest, salvage and rents	$41,408 50	
Contingent	15,679 95	
		$57,088 1[illegible]
		$368,554 11
Deduct—		
Fire losses	$54,525 07	
Marine losses	51,499 74	
Inland losses	17,917 81	
	$123,942 62	
Rebate and commission	53,057 23	
Charitable donations	1,191 75	
State and city taxes and licenses	7,333 95	
Board of Underwriters Salvage and Salvage corps	6,607 16	
Gross expenses, home office and agencies	36,380 02	
		$233,512 79
Gross profits		$135,041
Deduct—		
Dividend of July 1880	$25,000 00	
Dividend Dec. 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 33	
		$135,041 33

The company has the following assets:

Cash in banks	$97,151 27
United States Bonds	330,000 00
Real Estate (current valuation)	39,649 99
Notes secured by first mortgage on city properties	101,000 00
Notes secured by pledges of available securities	42,550 00
Notes, loan on call, secured by available securities	32,000 00
Bills receivable for premiums	16,527 33
New Orleans Water Works Bonds	36,500 00
New Orleans City Railroad bonds	36,575 00
Banks, Insurance Companies and other stocks, par value	14,665 36
Premiums in course of collection	72,680 38
Due by agents	3,312 32
	$715,498 69

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	102,601 36
Unclaimed Dividends	2,856 50
Dividends of December 31, 1880	25,000 00
Surplus	85,041 33
	$715,498 69

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1881.
JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned Special Committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to examine the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation of said assets as above specified, is true and correct.
ANT. CARRIERE,
[illegible]

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay, on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.
J. W. HINCKS, Secretary.
New Orleans, January 13, 1881.

DIRECTORS.

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	HENRY GOUTS,
ANT. CARRIERE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. H. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYES.

14 jan—1an

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour l'Hystérie, le Torpeur, les Convulsions, les Maux de tête nerveux, Affaiblissement des facultés mentales, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impuissance, Emissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus ou autres ... [illegible]. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi transmis par la malle, franc de port sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par l'usage de six boîtes. A chaque personne nous transmettrons une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne réussit pas en à produire la guérison. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et en détail, 139 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.
8avril 1an—Dim.Mer.Jeu

Liste des lettres Etrangeres restant au Bureau de la Poste le Samedi 23 juillet 1881.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A M à 1 HEURE P. M.

LISTE DES MESSIEURS.

Angelo Antonio	Baudié Adrien
Andreas Gonzales	Ferrer Jaques D.
[illegible] Guiseppi	Hall Peter
[illegible] Pierre	Bourgeoisie Antoine
[illegible] Horticulturist	Lacave Jean
Etienne Tisdore	Lae're Amelio N
[illegible] Louis	Marti Salvatore
Chaverons M.	Pellerino Michel
Conrad Auguste	Miller Martin Louis
D'Acosta Giovanni	Pomeroy Jean Marie
Delpeuse Ross	Francis Seraphin De
Dongual Vincenz	Francis Antonio
	Toma Pietro

W. L. McMILLEN,
Maître de Poste.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

E. J. Mandel vs M. et Mme J. Negueloua Jr

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No 1081—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 93 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 3 août 1881, à 11 heures du matin, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
E. V. VINET,
Constable de la 2me Cour de Cité.
24 juil—24, 29, août 3.

Casimir Gardonne vs. Fanny Scott.

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, No 1122—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 93 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 4 août 1881, à 11 heures du matin, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
E. V. VINET,
Constable de la 2me Cour de Cité.
24 juil—24, 30, août 4.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John & George Cromwell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3934.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 juil—29—3,7 août

Succession de Thomas A. Adams.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 106.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary E. Adams, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
28 juil—28,2,6 août

Succession de Rosina Phillips et Alexander Phillips.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3850—Division —.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs des défunts ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
26 juil—26—2,6 août

Succession de Alexandre Marchal.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1936—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Laure Barthet, femme de Léon Hambsman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
23juil—23,27,31

Succession de Charles Melchers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3647 — Division D.—Attendu, que dame Veuve Caroline Melchert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Charles Melchers, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 juil—23, 27, 31

Succession de Jacob Aaron.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 3000—Division —.—Attendu que P. S. Wiltz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Jacob Aaron, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 juil—22,26 31

Succession de Ernestine Beggio.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 2296—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Dominico Beggio, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 juil—20,24,28

VINCENT MICAS.

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres
SAZERAC BRANDIES,
de MM. Sazerac de Forge et Fils.
Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS.
14 et 16, RUE ROYALE,
—ET—
11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMÉRICAIN DE PEYCHAUD.
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,
provenant de tous ce qu'il y a de mieux en ingrédients ... et Aromatiques dont le pouvoir et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour donner le ton à l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ... Pour les enfants, par cuillerées à ... d'Absinthe et d'eau, il sert avec un peu ... des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, et avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la Santé, et qu'employé ... il peut contribuer à la rétablir.
Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 189 rue Dumaine.	
E. L. Tomey, M. D.	C. Délery, D. M. P.
E. Harrison,	Gaudeville, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D.	36 rue St-Charles.
[illegible]	Aldo Chastant, M. D.
C. Faget, D. M. P.	Theo. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

M. Miles a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y tiendra un restaurant cette saison, ... l'établissement, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 28 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter.
30 janv—6 m. DarJ.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 2 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Antoine Martin	Leduc Léon
[illegible] Prosper Jules	Lacome François
[illegible] Pierre	Laporte Laurent
[illegible] Antoine	Lattitude François
[illegible] Emile et Charles	Lallemand Armand
Boucher Jacques	Lee Louis Clément
Bouchaux Dominique	Leclercelle Paul
Bonnard Albert	Lafayette Paul Adolphe
Chatelain Catherine	Lefevre Jules Emile
Canet Bertrand	Madec François
Chavagneux Etienne	Masure Louis
Claverie Pascal	Malmettre Pierre Martin
Gantel (la famille)	Menthiseau Léonard
Courtaud Eugène	Henry
Conti Paul	Ross Denis
Car ahu ou Tarbourieck	Montgomery Joseph
J-Pierre	May Dominique
Caperu Florestan, Horis, Emile, Léon	Maréchaud Paul Emile
Charlet Armand	Mesnoise Catherine
Jean Albert	Niegre Paul Camille
Dumas Louis	Ornet Julie Vve Bécot
Desaix Jean François	Pineau Pierre
Decola Marc	Poivet André
Dubosc Joseph	Pairin Joseph et Antoine
Dennery Léon L	Prosper Augustin R.
Durand Pierre Marie	Poisot Bérard
[illegible] Mlle Catherine	Quesnot Mme
Fontaine François	Le Bomec Jean-Marie
Fouchebach Adam	Roquand Félix
Fouch Chas	Rathgebier Louis
[illegible] Gabuce Alex	Rollin Jean Baptiste
Guibert Stanislas	Roberts Edmond
Gaudel Auguste	Rosso François Benoit
[illegible] Mme Vve	Roux (la famille)
[illegible] Max	Rodang Ferdinand
[illegible] Quibeuf Antoine	Saloré Edmond
Gaudin Frédéric	Schaeffer Rose
Genot Mme Vve	Seguin Marie Victoire
[illegible] Jean	Schmidt M
[illegible] Mme (bouchère)	Schmidt Germain
[illegible] Vve	Salomon Mathias
Hébert née Fluechman	St-Martin Joseph
Rénoul Gustave Louis	Tusseau ou Jacques Joseph
Lafourcade Jacques	Triboulet Vincent
Lafargue Jeanne	Velopie, André, Antoine, Adolphe
	Vergnes Emile

La Nouvelle-Orléans, le 1 juillet 1881.
Le Consul,
PAUL D'ABZAC.
11mai—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Herman Michaelis versus Henry Gerdes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 3613.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro deux cent quarante-neuf, borné par les rues Florida Landing, Locust, Cypress et Magnolia, sur un plan de W. T. Thompson, en date du 6 janvier 1843, en l'étude de J. B. Marks, notaire, comme plan No 44, mesurant, au pied américain, vingt-cinq pieds de face à la rue Florida Landing sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.
Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Robert Barnes par acte passé pardevant R. J. Ker, notaire, en date du 24 février 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 juil—29 août 5,12,19,26,30

Emile Hemy vs. Joseph Hernandez.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3671 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain îlet de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Broad, Gasquet, White et Canal, ayant trente-six lots de terre, numéros un à trente-six inclusivement, conformément à un plan dressé par F. N. Tourné, en date du 16 juin 1857, et déposé en l'étude de R. J. Ker, notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurent comme suit, à savoir:
Les lots Nos un, deux, trois et quatre mesurent chacun trente pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.
Le lot No un forme l'encoignure des rues Canal et White.
Les lots cinq à douze inclusivement, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les lots Nos treize, quatorze et quinze mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent trente-neuf pieds neuf pouces et trois lignes. Le lot numéro seize forme l'encoignure des rues Canal et Broad et mesure trente-deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de cent trente-neuf pieds neuf pouces et trois lignes sur la rue Broad. Les lots dix-sept à vingt-deux inclusivement mesurent chacun trente pieds de face rue Broad, sur les profondeurs suivantes, à savoir:
Le lot No dix-sept a une profondeur de cent trente pieds quatre pouces et trois lignes. Le lot No dix-huit a une profondeur de cent trente pieds huit pouces et six lignes; le lot No dix-neuf a une profondeur de cent trente-et-un pieds et une ligne; le lot No vingt a une profondeur de cent trente-et-un pieds cinq pouces et quatre lignes; le lot No vingt-et-un a une profondeur de cent trente-et-un pieds neuf pouces et sept lignes, et le lot No vingt-deux a une profondeur de cent trente-deux pieds deux pouces sur la ligne de lot No vingt-et-un, et une profondeur de cent trente-deux pieds neuf pouces sur la ligne de l'autre côté et fait face à la rue Gasquet, et forme l'encoignure.
Les lots numéros vingt-trois à trente inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles. Les lots trente-et-un à trente-quatre inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.
Le lot numéro trente-quatre forme l'encoignure des rues White et Gasquet. Les lots trente-cinq et trente-six mesurent chacun trente pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent vingt pieds.
Acquis par le défendeur à la vente du shérif faite le 16 mars 1880, dans l'affaire Frelleon vs Baldwin et als, No 20,877 du docket de l'ancienne Troisième Cour de District.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27 août 5 6

George et Charles Meinmetster versus Nicholas Yung.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3101.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 20 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain carré de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No ..., compris entre les rues Dryades et Upperline ...
2° Un certain carré de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 18 B, borné par les rues Hampson, Second, Clinton et Hillary, comptant 24 terrains. Le terrain No 1 a trente pieds 6 pouces et 6 lignes de face rue Seconde sur une profondeur de 100 pieds. Les terrains de 2 à 8 inclusivement ont chacun 30 pieds 6 pouces et 6 lignes de face rue Seconde sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 9 a 30 pieds 6 pouces et 6 lignes rue Seconde sur une profondeur et façade rue Clinton, entre lignes égales et parallèles, de 100 pieds. Les terrains 10, 11, 12 ont chacun 25 pieds ... rue Clinton sur 137 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 13 a 30 pieds 6 pouces 6 lignes rue Hampson sur 100 pieds de profondeur et façade rue Clinton entre lignes parallèles. Les terrains de 14 à 20 inclusivement ont chacun 30 pieds 6 pouces 6 lignes de face rue Hampson sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 21 mesure 30 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Hampson sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Hillary, entre lignes parallèles. Et les terrains Nos 22, 23 et 24 ont chacun 25 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 187 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juin—5 juillet 12 19 26 30

Frank Sharp vs des créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2207.—En vertu d'un ordre de vente en date du 27 juillet 1881, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain morceau de terre situé dans le Faubourg Webster, dans cet Etat, dans l'îlet borné par les rues ... [illegible] ... à savoir: Le quart nord-est du quart nord-ouest de la section Trois contenant trente-sept 76/100 (37 76/100) acres dans le township numéro ... et compris un plan ... par Frank Sharp pardevant T. B. Trist, notaire, le 1er juin 1878, et enregistré par le Bureau de la Louisiane ... la patente 117, 70.
2° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Derbigny et Roman, composé d'un lot de terre désigné par le numéro vingt-sept, dans l'îlet numéro cinquante-quatre, sur un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville. Lequel lot de terre, maintenant vendu, mesure (au pied anglais) trente-deux pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de cent dix pieds et façade à la rue Derbigny, et formant l'encoignure des rues St-Louis et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.
Etant la même propriété que le dit Frank Sharp a acquise par achat de Jules L'Hote et Emma L'Hote, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 24 mai 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions pour la première propriété—Comptant sur les lieux.
Termes et conditions pour la deuxième propriété: 1° Au comptant une somme suffisante pour payer un billet, garanti par une première hypothèque de $2346 66 2/3 en date du 1er mai 1880, payable un an après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement, et les frais et coût de l'affaire de la vente ainsi que les taxes dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de son adjudication) le paiement d'un billet de $2346 66 1/3 en date du 1er mai 1880, payable deux ans après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement, garanti par une première hypothèque sur la dite propriété conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 24 mai 1880.
3° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de son adjudication) le paiement d'un billet de $600 en date du 28 février 1881, payable douze mois après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'au paiement.
4° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et agissant comme syndic.
5 juil—5 12 19 26 août 2 6

Charles D. Mc Cerny vs. James Coyle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No ....—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 août 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Deux certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes usuelles et dépendances qui y appartiennent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Baronne, Dryades et Josephine, à savoir:
Une portion ou lot de terre mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent trente pieds de face à la rue Jackson, sur laquelle deux maisons; ... ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent consistant en deux résidences Nos 542 et 546 rue Baronne.
Une portion ou lot de terre mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Baronne, à peu près de cent trente-et-un pieds de la rue ... sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles; les améliorations qui s'y trouvent consistant en deux résidences Nos 528 et 538 rue Baronne.
La totalité du dit îlet de terre appartient au même propriétaire, James Coyle, et fut acquise par lui par achat, de feu Elisha Crocker, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 5 janvier 1854, sauf un morceau de terre formant maintenant la façade du dit carré rue Baronne, et que le dit James Coyle acheta de la Society for the Relief of the Destitute Orphan Boys.
2° Un morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Jackson, Dryades, Josephine et Baronne, formant le coin des rues Jackson et Dryades, et mesurant vingt-cinq pieds de face rue Jackson, sur cent trois pieds dix pouces de profondeur et de façade rue Dryades.
3° Et une portion de terre dans le même district et carré formant le coin des rues Dryades et Josephine, et mesurant environ quarante-six pieds de face rue Dryades, sur cent vingt pieds de profondeur et de façade rue Josephine. Le dit carré de terre est possédé par le dit James Coyle et fut acquis par lui par achat de feu Elisha Crocker, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le cinq janvier 1854, sauf un morceau de terre formant maintenant la façade du carré rue Baronne, que le dit James Coyle a acquis par achat de la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juil—5,12,19,26—2,6 août.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la ville de Carrollton. Succession de George Herrle. No. 3300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par Hoey & O'Connor—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 27 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juillet 1881, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
1° Sept lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Seconde, Jefferson, Cambronne et Barthe, les dits lots sont désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Les lots 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 formant le coin des rues Barthe et Jefferson.
2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet, désignés par les Nos 18 et 19, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3° Trois lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet et désignés par les Nos 20, 21 et 22, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No 22 forme le coin des rues Deuxième et Jefferson. Les améliorations comprennent sur le lot No 22 un magasin à un étage et sur les lots 20 et 21 deux cottages.
4° Un lot de terre situé dans le même îlet désigné par le lot No 23 et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.
Conditions de la vente. Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente sera requis au comptant à l'heure et au lieu de l'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Ernest Commagère, notaire.
27 juillet—27 août 6, 14, 21, 27.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de Pierre Davis: Julie A Dodeman, veuve P. Quemper; Lucien P. Landes; Mathilde J. A. Martin, veuve de Pierre Magne; Alfred Henriennet versus James Coyle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 3169—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Baronne et Dryades, mesurant cent soixante pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, bornée sur le côté vers la rue Joséphine par une ligne de quarante-six pieds de distance de la dite rue, et sur le côté vers la rue Jackson par une ligne de cent trois pieds dix pouces de distance de la dite rue.
La totalité du dit îlet appartenant au dit James Coyle, qui a acquis la dite propriété par achat de Elisha Crocker, par un acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 5 janvier 1854, à l'exception d'une étroite portion formant maintenant la façade de la rue Baronne du dit îlet, que Coyle a acheté de la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 juil—5,12,19,26—août 2,6

Chas. C. Murdock vs. Edward Baker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3623.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le tout et principalement ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Clio et Carondelet, mesurant trente-trois pieds six pouces de façade à la rue Erato, sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles, et borné sur le côté vers la rue Carondelet par une ligne située à ... de largeur dans le fond, et formant ... le côté de tous les lots qui figurent sur le dit plan.
Laquelle dite propriété est composée de tout le lot désigné par le No neuf et une partie du lot désigné par le No dix, sur un plan dressé par feu T. Dunbar, voyer, en date du 1er février 1849, et déposé pour référence en l'étude de F. Laroche, notaire en cette ville.
Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de John W. Weimann, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, en date du 17 juin 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juillet—19,26, août 2,9,16,20.

Mme Sarah Mancetti vs. la succession de M. H. Bennett.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3502—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 16 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est compris entre les rues St-Charles, Carondelet, Général Taylor et Peniston, et mesure cent cinq pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, deux cent vingt ... pieds de face à la rue Carondelet, trois cent vingt-six pieds de face à la rue Général Taylor, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 8 septembre 1864, déposé en l'étude de Hy. ... notaire. Les améliorations comprennent un cottage, dépendances, bâtisses détachées, écurie, ... jardin, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juillet—14,21,28—4,11,16 août

Dame Marie A. Duffo, veuve de Pierre Bonnet, Ed. Paul, [illegible], Marguerite Hatt, épouse de J. Bernard [illegible] versus James Coyle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3169—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tout ce qui y appartient, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Joséphine, Dryades et Jackson, formant le coin des rues Baronne et Joséphine, et mesurant soixante-un pieds de face sur la première rue, et une profondeur et façade de cent quarante pieds sur la dernière.
Le tout, du dit carré de terre est possédé par M. James Coyle, qui l'a acquis par achat de Elisha Crocker, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, en date du 5 janvier 1854 sauf un petit morceau formant maintenant la façade du dit carré rue Baronne qui fut acquis de la Société de Secours des Orphelins (Society for the Relief of Destitute Orphan Boys).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 juil—5,12,19,26—août 2,6

Mary O'Brien versus Jas. H. Steele et Sarah H. Steele.

Ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 10,997 maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 271.

J. W. Steele et Michael Murphy, subrogé tuteur, versus Mary O'Brien et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 957.

Succession de James H. Steele et Marie Steele, sa femme—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1582.

En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire premièrement mentionnée, et en vertu d'un writ de fieri facias contre J. H. Steele et als. et en faveur du défendeur dans l'affaire ci-dessus en secondement mentionnée, et en vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus et troisièmement mentionnée, tous à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 16 août 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Un certain lot de terre et les améliorations situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier Commune, Magnolia et Claiborne. Le même lot est désigné comme le numéro deux sur un plan de Frank Gorshin, en date du 7 avril 1856, déposé en l'étude de A. Mondouquelé, notaire en cette ville, et mesurant vingt-huit pieds six pouces deux lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent-neuf pieds un pouce entre lignes parallèles, acquise le 26me jour d'avril 1866.
2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara, Perdido, et désigné par le numéro deux sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 27 novembre 1860 et déposé en l'étude de C. E. Fortier, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro cinquante sept, du livre de plan numéro un et mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Clara sur une profondeur de quatre-vingt onze pieds de quatre pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un, et cent quatre pieds cinq pouces et cinq lignes sur le côté du lot numéro trois, conformément au dit plan acquis le 7 décembre 1860.
3° Un certain lot de terre situé dans cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Commune, Gravier et Ste-Adeline, désigné comme lot No vingt-six, sur un plan de L. H. Pilié, le 12 mai 1843, déposé en l'étude de A. Mazureau, anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure, au pied anglais, vingt-deux pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quarante-quatre pieds onze pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Gravier et cinquante-cinq pieds cinq pouces et deux lignes sur le côté vers la rue Commune et vingt sept pieds et une ligne dans le fond, conformément à un plan annexé à un inventaire ... l'étude de C. T. Soniat, notaire, en date du 20 février 1880. Acquis le 13 octobre 1856.
Les cinq huitièmes d'intérêt indivis de Jas H. Steele dans la propriété ci-dessus. Saisi dans l'affaire ci-dessus No 271.
Le un huitième d'intérêt indivis de J. W. Steele dans la propriété ci-dessus. Saisi dans l'affaire ci-dessus No 957.
Les sept huitièmes d'intérêt indivis ont sont ... indivis. Saisi dans l'affaire ci-dessus No 271. Seront vendus par ordre de l'affaire ci-dessus No 1582.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juillet—15,22,29—5,12,16 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

VENTE DE MATELAS.
MM. Hoey & O'Connor, encanteurs.
Cour de Circuit des Etats Unis. District Est de la Louisiane. No ...366.
Lemuel J. Webster vs William H. Renaud et al.

Conformément à un décret de la Cour rendu et enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le vingtième jour de juin 1881, le soussigné, maître, procédera à la vente aux enchères publiques au dernier et plus offrant, pour du comptant, le vingt-septième jour d'août 1881, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles en la ville de la Nouvelle-Orléans Etat de la Louisiane, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Premièrement—Cette certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St. Charles, Prytanée, Jackson et Philippe, et composée de 1° deux certains terrains désignés par les numéros vingt-un et vingt-deux, sur un plan fait par C. O. Hedin, daté du dix huit Novembre, 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ci-devant notaire en cette ville. Le terrain No vingt-un me ure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et trois (3) lignes de face rue St. Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds; et le terrain No vingt-deux mesure trente deux (32) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de face rue St. Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds; aussi, les portions de derrière des terrains Nos vingt sept et vingt-huit du dit plan, lesquelles sont adjacentes aux terrains plus haut décrits et sont fermées par la ligne de division des terrains Nos vingt-deux et vingt-trois passant par les dits terrains Nos vingt-sept et vingt huit.
Deuxièmement—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant vingt (20) pieds de face rue St-Charles, sur cent-vingt (120) pieds de profondeur, étant borné d'un côté par la propriété précédemment décrite, et de l'autre côté par l'autre partie des terrains Nos dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt dont il forme une partie, décrit dans l'acte hypothécaire de la date du 3 juillet 1866, passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, et agissant pour W. H. Peters, exécuté par L. J. Webster à H. G. Stetson et assignés, et aussi dans l'acte hypothécaire de W. W. Renaud à L. J. Webster, en date du 18 septembre 1874, passé pardevant le même notaire.
Troisièmement—Un certain morceau ou une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Jackson, Prytanée, Philippe et St-Charles, et commençant à un point distant de cent-cinq pieds de la rue Jackson, et de cent-vingt de la rue St-Charles; la portion de terre ici décrite mesure, sur une ligne s'étendant de là à la rue Prytanée et parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et six lignes, de là elle s'étend vers la rue Philippe, sur une ligne parallèle à la rue St-Charles, cinquante quatre pieds dix pouces et trois lignes, de là, elle s'étend vers la rue St-Charles sur une ligne parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et six lignes; et de là elle s'étend vers la rue Jackson, sur une ligne parallèle à la rue St Charles, cinquante quatre pieds dix pouces et trois lignes au point de départ, le tout en mesure américaine, laquelle portion de terre a quarante sept pieds, deux pouces et six lignes de largeur et cinquante-quatre pieds dix pouces et trois lignes de longueur, et comprend la partie de derrière la plus rapprochée de la rue Philippe, d'une grande portion de terre composée de tout le terrain numéroté seize, et la moitié de celui ci contiguë au terrain numéro quinze, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 18 novembre 1847, et déposé pour qu'on s'y réfère, en le bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, et aussi, tracé sur un croquis fait par N. T. Thompson, sous-voyer de la ville, annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé par devant Adolphe Boudousquié, ci devant notaire en cette ville, le 21me jour de juillet 1865, résultant de l'acte hypothécaire en sa faveur, accordé par le dit W. H. Renaud, à la date du 8 mars, 1876, passé pardevant N. B. Trist, notaire, et enregistré comme preuve en cette affaire.
Conditions de la vente.—La propriété premièrement et deuxièmement décrite ici, est vendue d'abord pour opérer le paiement de la somme de $6,000 avec intérêt du 1er janvier 1879, jusqu'à paiement dû à la compagnie d'assurance des Hope, et garanti par première hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, et aussi pour payer et satisfaire la dette de $9,000 due à L. J. Webster, plaintif en cette affaire, avec intérêt de 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1879, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1880, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1881, jusqu'à paiement parfait, et garanti par une seconde hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, et pour tout surplus, s'il en est, du prix d'adjudication de la dite propriété en sus du montant dû à la dite compagnie d'assurance Hope, et au dit L. J. Webster, l'acquéreur devra retenir entre ses mains le dit surplus, jusqu'à concurrence de $2000, montant d'un billet en la possession du dit Webster, de $2000 dû le 1er juillet 1882, souscrit par le dit W. H. Renaud, et garanti par hypothèque sur la dite propriété, et la différence, s'il en est, comptant.
La propriété troisièmement décrite est vendue pour payer la dette en question précédemment de $9000 avec l'intérêt précité dû à L. J. Webster, et garanti par la première et seule hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, au montant de la dite vente, et pour tout excédant du prix d'adjudication de la dite propriété troisièmement décrite, est comptant. Il y a de la dette de $9000 avec intérêt, l'acquéreur jusqu'à concurrence de $2000 du dit excédant, à réserver le montant entre ses mains pour faire face au payer le dit billet non échu, dû le 1er janvier 1882, et le reste, s'il en est, comptant.
Henry C. Miller, Solliciteur.
A. G. BRICE, Maître.
23 juil—23,2,27 août

ANNONCE JUDICIAIRE
PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET TERRAINS.
Résidence sur la rue Chestnut. Des îlets de terre dans le Sixième District
—ET—
Un intérêt dans une propriété de campagne. Succession de Charles Gallagher.
No — Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans.

Par Hoey & O'Connor—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—JEUDI, 11 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1881, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Charles Gallagher, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Six lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Harahan/Harsville, dans le Sixième District de cette ville, désignée par les Nos 71, 72, 73, 74, 77 et 78 sur un plan original ... Harsville, dressé par S. Bellocq, voyer, le 17 de mars 1837 et déposé à l'étude J. F. ... ancien notaire en cette ville ... dans l'îlet Barbet, ... désignés comme suit, à savoir:
L'îlet No 71, borné par les rues St-David, Green, Arabella et Joseph.
L'îlet No 72 borné par les rues St-David, Green, Arabella et Nashville.
L'îlet No 76 borné par les rues Green, St-George, Arabella et Nashville.
L'îlet No 75 borné par les rues Green, St-George, Arabella et Joseph.
L'îlet No 77 borné par les rues St-George, Long, Arabella et Joseph.
L'îlet No 78 borné par les rues St-George, Long, Arabella et Nashville.
2° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Quatrième et Coliseum, désigné par la lettre ... sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte du 14 juin 1870 pardevant S. Magner, anciennement notaire en cette ville. Le dit morceau ... de terre fait face au ... entre ... de 100 pieds de l'encoignure de la rue Washington et Chestnut, et mesure 54 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la dite rue Chestnut et la même largeur dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, étant la totalité des Nos 6 7, et 8 ... 3 pieds du fond des lots 1, 2, 3, 4 et 5, sur un plan de ... 54, en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire. Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages, en bois, élégante et moderne, avec dépendances.
3°. Un intérêt indivis de $503 40/$8850 dans un morceau de terre situé dans la paroisse Concordia consistant de la moitié ouest de la section 9, township 5 nord, range 7 est excepté ce qui en a été échangé pour une partie égale dans le coin nord-ouest de la section 17 dans les mêmes township et range, étant à peu près 25 acres, les dites 25 acres ainsi acquis par échange ayant été requis d'être vendus, faisant à peu près 325 acres plus ou moins avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente comptant sur les lieux. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edgar Grima, notaire, No 14 rue Carondelet.
10 juil—10 17 28 août 3 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Habitation Oak Point, etc., dans la Paroisse Plaquemines, à l'encan.
Mme C. B. Graham vs. Oak Point Sugar Company.
No 3305—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par Hoey & O'Connor Nicholas J. Hoey encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—MARDI, le 26 juillet 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juin 1881, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le tout et particulièrement cette certaine habitation ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moulin à sucre, machines, appareils et installations, mulets et autres animaux, outils aratoires et articles de propriété personnelle sur ou attachés à la dite habitation, et qui sont au service de l'exploitation de cette habitation, situés dans la paroisse Plaquemines, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à une distance d'à peu près 22 milles au bas de la ville, et mesurant, plus ou moins, 25 arpents de face au fleuve Mississippi sur la profondeur usuelle de 40 arpents.
Ensemble avec les doubles concessions dans le fond, étant borné du côté du haut par la terre anciennement appartenant à Lavergne ou Sarpy et connu comme le Concord Place et par le côté du bas par la terre appartenant à S. W. Sawyer, laquelle dite habitation est composée de plusieurs morceaux de terre, marqués De Blanc, Mme John Kelly et J. W. Davis, sur un plan du même et le morceau de terre y touchant, appartenant comme il est dit ci-dessus à S. W. Sawyer, fait par C. W. Lewis, voyer de paroisse de la dite paroisse de Plaquemines, en date du 29 juillet 1876 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, le 3 août 1876.
2° Tous les droits, titres et intérêts de la dite Oak Point Sugar Company dans et au bail ou le droit d'emploi, du 1er janvier 1881 jusqu'au 1er janvier 1886, avec le privilège de renouveler, du morceau de terre connu comme le Lilly Plantation, comprenant le quart inférieur anciennement connu comme le Concord Place, à peu près à vingt deux milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, adjacent au Oak Point Place, et mesurant quatre arpents trois quarts de face au fleuve Mississippi sur quatre-vingt arpents de profondeur, sous un instrument de bail à la date ... par lequel la dite compagnie s'engage à payer un loyer annuel de $600, payable en deux versements égaux le 3 janvier et le 15 décembre de chaque année, et lequel loyer l'acquéreur devra assumer.
Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, avec 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec toutes les clauses usuelles et les conditions.
Actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant ——, notaire.
26 juin—2,9,17,26 juil

PAR B. ONORATO.

La moitié de l'intérêt indivis dans la résidence No 775 rue Remparts, à l'encan.
Succession de Mme Elisabeth Flicker.
No 3663—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

Par B. Onorato, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, le 30 juillet 1881 à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 juin 1881.
La moitié de l'intérêt indivis du défunt dans un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Claiborne, St-Claude et Louisa, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 255 pieds et 8 pouces.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30juin—30—9,16,23,30juil.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

VENTE DE SYNDICS.

Billets, Actions, Propriétés Foncières, Comptes courants et Réclamations dans la banqueroute de Maison Lamp[illegible] No 1737,
Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

Par C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—JEUDI, 11 août 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, siégeant en Cour de Banqueroute, en date du 16 juillet 1881, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.
Divers comptes et billets à recevoir, comptes ouverts, réclamations, actions, propriétés foncières dans le Kentucky, une liste détaillée desquels peut être consultée au bureau de l'encanteur et sera lue par lui au moment de l'adjudication.
Conditions: comptant sur les lieux.
23 juil—23 25 27 2—1,3,5,7,9,11 août

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison double, en bois, à deux étages, Nos 390 et 392 rue Félicité, entre Franklin et Liberté.
Succession de Margaret Grant, épouse décédée de William Foley.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 41,793.
A des conditions faciles—A l'encan.

Par W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hotel St. Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 1er juillet 1881, dossier No 41,793, dans l'affaire de la succession de Mme Margaret Grant, épouse décédée, de William Foley, il sera vendu à l'enchère publique:
Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Felicity Road, St. Andrew, Franklin et Liberté, et mesurant environ 45 pieds et 5 lignes de face rue Felicity Road, sur environ 80 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur, le tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en une maison double en bois à deux étages, ayant 3 chambres de chaque côté, 2 citernes et hydrant, allées pavées, capable de rapporter un loyer de $15 par mois chaque côté.
Conditions—Une moitié comptant et le reste à un intérêt de 8 0/0 et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 p. c. à payer comptant sur les lieux pour assurer la vente. L'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jne, notaire, 17 Place Commerciale, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1881.
5 juil—5, 10, 17, 24, 31—août 6

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriétés de choix, récemment construites, situées dans le Second District de cette ville, A l'encoignure des rues St-Philippe et Robertson; La propriété à côté rue St-Philippe No 220, et celle Nos 224 et 224 1/2 rue Villeré, entre les rues St-Philippe et Ursulines.
Succession de Jean Toussaint.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 3748.

Par Jas. P. Guinault, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 août 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 juillet 1881 les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, à savoir—
1° Un terrain d'encoignure situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Robertson, Dumaine et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur et façade à la rue Robertson de 90 pieds 10 pouces 2 lignes. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant huit chambres, dont deux dans la mansarde cuisine double couverte en ardoises, lieux d'aisance double, citerne, hydrant cour en partie carrelée &c., &c., gaz dans la maison.
2° Un autre lot de terre, situé dans le même district et îlet, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur. Ensemble une jolie maison couverte en ardoises, ayant trois chambres de file, avec porte à coulisses, gaz, salle à manger, chambres de service, corridor d'entrée, cuisine double couverte en ardoises, lieux d'aisance, hangar, deux citernes, water works, porte cochère, cour carrelée et un joli jardin d'agrément, gaz dans la maison avec les installations.
3° Un autre lot de terre, situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues Villeré, St-Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 40 pieds de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, une jolie résidence à deux corps de logis, Nos 224 et 224 1/2 rue Villeré, ayant de chaque côté galerie sur la façade, trois chambres de file avec portes à coulisses, cuisine attenant à la maison couverte en ardoises et hangar, citerne, lieux d'aisance double, le tout couvert en ardoises; deux citernes, hangar, cour carrelée, etc., etc.
Le tout d'après les plans exposés à la Bourse. Conditions—Deux tiers comptant et la balance à un an de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèques et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les propriétés seront assurées contre les risques du feu et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets. La clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets seront à la charge des acquéreurs.
Actes de vente pardevant Oct. deArmas, notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs seront tenus de payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.
12 juil—12 23 30—août 6 13

Succession de Raymond Delgré.
No 3741.—Division E.

Grande bâtisse en briques No. 40 rue Toulouse, près Chartres. Résidence à un étage en brique, No 144 rue Dauphine.

Par Jas P. Guinault, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 20 août 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 15 juillet 1881, les propriétés suivantes:
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Royale, mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, 68 pieds 11 pouces 3 lignes, de là 90 pieds 6 lignes sur une ligne parallèle vers la rue Toulouse et courant vers la rue Chartres sur une seconde profondeur de 27 pieds 5 pouces 5 lignes, 91 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne opposée et 21 pieds 4 pouces 1 ligne de large sur la ligne du fond. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages avec entresol, contenant vingt chambres, une bâtisse en briques à quatre étages, ayant cinq chambres et six chambres, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour pavée en pierres plates, etc., etc.
Un lot de terre situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Pierre et Toulouse, mesurant 33 pieds 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble une maison basse en briques de quatre chambres, deux cabinets, galerie derrière et deux chambres dans la mansarde, cuisine double en briques, et une autre bâtisse en briques construite sur le fond du lot, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un an et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, les actes de vente contiendront en outre toutes les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat et transfert des polices d'assurances.
Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
17 juil—17,23,30—août 6,13,20.

Bureaux de la Louisiana Life Insurance Co.—Nlle-Orléans, 19 juillet 1881.—Par ordre de la direction une assemblée générale des actionnaires de cette Association est convoquée pour VENDREDI, le 1er jour d'août prochain d'après la section 12 de la charte, pour prendre en considération les affaires qui seront alors soumises.
JNO. GLYNN Jr., Secrétaire.
20 juil—21 15 19 août

Merchants' Mutual Insurance Company, of New Orleans.
104 Canal street.

TWENTY-SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1881, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks	$ 2[illegible],530 92	
On Marine Risks	26,455 71	
On River Risks	26,518 80	
Total Premiums		$318,506 43
Less Unearned Premiums		84,000 00
Net Earned Premiums May 31, 1881		$234,506 43
Losses paid—		
On fire risks	$54,222 90	
On marine risks	5,182 37	
On river risks	6,931 58	
Taxes and expenses less interest	25,223 67	
Reinsurance and return premiums	16,942 41	
		108,574 03
Profit		$125,932 40

The Company has the following Assets:

Real Estate (market value)	$228,989 93
City Bonds ($42,550)	12,000 00
Bank, railroad and other Stocks	71,697 12
Notes secured by mortgage and pledge	145,353 63
1442 shares New Orleans Water Works Co	46,215 00
Bills receivable	59,803 55
Premiums in course of collection	25,375 28
City Time ($6,379 39)	3,000 00
Judgments	7,300 00
Cash on hand	78,571 72
	$687,546 23

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. Hoey, Secretary.
State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1881.
MICHEL V. DEJEAN, N.P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th day of June 1881, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1881, payable on the third Monday of July next.
Ten per cent interest on the capital stock for the year ending 31st May, 1881, is payable on demand.

Directors.

P. MASPERO,	J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY	JOHN GEDDES,
JNO. B. LALLANDE,	D. FATJO,
EDWARD TOBY	D. A. CHAFFRAIX
M. W. SMITH,	CHS. LAFITTE,
	S. W. TAYLOR

14 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Deuxième district,
Rue Romain, entre celle Dumaine et Ste Anne.
Rue Marais, entre le chemin du Bayou et la rue des Ursulines.

Jules Huant, exécuteur testamentaire et autres,
vs
Les enfants mineurs de William Delahaye
No 3326.—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

Par Spear & Escoffier.—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 juillet 1881 par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite cour, Division C, en absence sur congé.
Les propriétés de valeur suivantes, à savoir:
1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Romain, désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan particulier, dressé par Castaing, architecte, et mesurant, au pied américain, 36 pieds 0 pouces et 3 lignes de face à la rue Romain sur une profondeur de 148 pieds 3 pouces et 5 lignes et demie et 36 pieds 4 pouces et une demi ligne de largeur dans le fond, les dits lots sont composés de la portion de deux lots de terre désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par Pilié, voyer, le 15 mars 1832, déposé à l'étude de L. T. Caire anciennement notaire en cette ville.
Etant la même propriété que le dit feu E. A. Delahaye a acquise conjointement avec W. F. Delahaye par achat des héritiers de Colvis par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 22 mars 1872. Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue ayant trois chambres et galerie sur le côté, une grande écurie capable de contenir treize têtes d'animaux, deux autres bâtisses, cuve, puits, etc.
2° Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Ursulines, Villeré et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. de Armas, en date du 22 décembre 1872 et déposé en l'étude de C. T. Soniat, notaire, lequel lot de terre mesure, au pied américain, 35 pieds 7 pouces de face à la rue Marais sur une profondeur de 94 pieds 11 pouces sur une ligne la plus rapprochée de la rue Ursulines, 79 pieds de largeur sur l'autre côté et 55 pieds sur la ligne du fond, le tout plus ou moins, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Laquelle propriété a été acquise de feu E. A. Delahaye ensemble avec W. F. Delahaye, par achat de M. A. E. Germain et Henry Germain, conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 13 février 1873.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois avec une bâtisse dans le fond, le tout sous le même toit, ayant 7 chambres et cabinets, corridor de côté, une bâtisse dans le fond, cuve, lieux d'aisance, &c., &c.
Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur divisés en coupons, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites, les acquéreurs devront payer les taxes payables en 1881 en sus du prix d'adjudication, assurer la propriété et transférer la police aux détenteurs des billets et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 juil—19,26—2,9,16,20 août

9 magnifiques mulets du Kentucky.
5 camions. 2 jeux de harnais.
Un lot de roues. Meubles de maison, etc., etc.

Jules Huant, exécuteur testamentaire et autres,
vs.
Les enfants mineurs de William Delahaye
No 3326, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 30 juillet 1881, à 10 heures du matin, très précises, il sera vendu, à l'encan, au rue Romain entre Ste-Anne et Dumaine en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 juillet 1881 par l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe juge de la dite cour. Division C, absent en ce moment—les mulets, camions, harnais, roues et meubles de maison comme il est dit ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
19 juillet—19 23 27 30.

Un bon emplacement pour le commerce et une propriété pour une résidence à l'encoignure des rues Orléans et Royale, Deuxième District.
Occupé en partie par MM. Lafargue et Brière comme une librairie religieuse.
Succession de Chas. L. Crozat, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 3704.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1881, pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St. Pierre, désigné par le numéro un et mesure 31 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le fond qui est la division du lot No 3, 19 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Royale, puis 21 pieds 4 pouces et 7 lignes, ... 16 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, puis 6 pieds 8 pouces sur 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis 41 pieds ... et à acquérir par le défunt par achat d'Edward Vigné, administrateur de la succession de Baillio Ma... Vigné et al., par acte dûment exécuté pardevant Antoine Doriocourt, notaire, en cette ville, en date du 17 mai 1873.
Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages. La partie du bas qui est occupée maintenant par MM. Lafargue & Brière comme une librairie religieuse et la partie supérieure pour des résidences, ayant sur le premier étage dans le corps de logis trois salons et galeries faisant face aux deux rues, Orléans et Royale, sur le second étage dans le corps de logis six chambres à coucher et cinq chambres dans la mansarde; attenant au corps de logis se trouve une bâtisse en briques à trois étages, ayant six chambres.
La propriété est vendue sujette à bail en faveur de MM. Lafargue & Brière du rez-de-chaussée et du premier étage à l'exception de la dernière chambre qui est au-dessus de la boutique du charpentier et les dépendances du premier étage au loyer de cinquante piastres par mois payable mensuellement et expirant le 31 décembre 1883.
Termes et conditions—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège et hypothèque sur la propriété vendue toutes les clauses usuelles relatives à l'assurance et au transfert des polices et de cinq pour cent pour honoraires d'avocat; l'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de l'année 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juil—16, 23,30—août 6, 13,20.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Second et le Troisième District.
No 178, rue Galvez, entre Dumaine et St-Philippe, Second District.
No 104 rue Kerlerec, entre St-Claude et Marais, Troisième District.

Octavie Trexler et autres, vs Lewis Ory, tuteur.
No 3591. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale, SAMEDI, 6 août 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, St. Claude et Marais, lequel lot de terre mesure au pied anglais 30 pieds 3 lignes de face à la rue Kerlerec, 5 pieds 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces 6 lignes, de ... côté, et de 111 pieds 3 pouces 5 lignes, de l'autre côté. Cette propriété a été acquise de feu Martin Moll, à l'encan, de Jules André Arnaud Garreau, ainsi qu'il apport d'un acte passé ... Octave De Armas, notaire de cette ville, ... février 1870 dûment enregistré au bureau du contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans dans le livre No 97, folio 423.
La dite propriété a été dévolue à la dite dame Moll comme héritière testamentaire de son mari, feu le Dr Moll, ainsi qu'il en résulte ... ment on se référant aux procédures ... dans l'ancienne Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de feu le Dr Moll, No — du docket de la dite cour.
Les améliorations comprennent une cottage en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant 3 chambres ... et corridor de côté, cuve, hangar, lieux d'aisance, cour sur la façade pavée en briques. La propriété porte le numéro municipal 104 rue Kerlerec.
2° Un lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Dumaine et St Philippe, désigné par le No 5 de l'îlet No 283, lequel lot mesure 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Galvez, 132 pieds de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Dumaine et 131 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 4, et 28 pieds 7 pouces 7 lignes dans le fond sur une ligne, et 1 pied 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne plus ou moins. La dite propriété a été acquise par vente de William Meehan, par acte passé devant Antoine Doriocourt, notaire en cette ville, le 31 mai 1878, dûment enregistré au bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre No 110 folio 536.
Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage en retraite sur la rue, et contenant une grande galerie sur la façade, 4 chambres détachées de l'édifice principal et des deux côtés du terrain se trouvent une maison en bois à un étage renfermant une cuisine, deux hangars, lieux d'aisance et 2 cuves. La cour de devant et celle de derrière sont plantées d'arbres fruitiers ou donnant de l'ombre.
La propriété porte le numéro municipal 178 rue Galvez.
Conditions—Comptant à l'adjudication.
Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.